

Sécurité Résidentielle

[SECURITE RESIDENTIELLE](#)

Sécurité Voyages et Déplacements

[SECURITE VOYAGE DEPLACEMENT](#)

Internet, protégez vous

Contrôler sa vie en ligne, cela s'apprend !

Confidentialité, respect de la vie privée, pseudo-gratuité...
Comprenez les coulisses d'Internet pour surfer en toute
sécurité avec votre famille !

Les 5 règles de base consistent à :

1/ Prendre le temps d'apprendre à utiliser un ordinateur, soit en s'inscrivant à des cours de base souvent dispensés gratuitement par les mairies, soit en rencontrant d'autres parents internautes ou tout simplement en s'intéressant à ce que fait l'enfant et en lui demandant de surfer avec lui (ce qui pourra contribuer par ailleurs à resserrer davantage les

liens avec lui en créant un pôle d'intérêt commun).

2/ Contrôler les traces que vous (et vos enfants ou amis) laissez sur Internet

- Prenez soin de votre identité numérique (pensez à nettoyer votre « Historique » = histoire de vos recherches et sites consultés)
- L'antivirus peut être payant (large choix) ou gratuit (par exemple : Agira, Avast...)
- Ccleaner est un bon nettoyeur ... à utiliser régulièrement

3) Protégez vos données personnelles (coordonnées, photos, informations bancaires...)

- Mot de passe (pas de formule type : 1,2,3,4 et/ou votre nom ou lieu de résidence)
- Ne laissez pas vos coordonnées de banque sur un site d'achat après encaissement.
- Garder le contrôle de votre vie privée et de votre image sur **Facebook** et les réseaux sociaux.

Beaucoup dise « être surveillé » mais il est surprenant de lire les informations personnelles accessibles grâce à ce type de réseau. (Par exemple : âge, profession, numéro carte bancaire, famille, amis, vacances, et ceci comprenant les photos....)

4 / Comprenez le fonctionnement des moteurs de recherche

- **Utilisez Google et ses services avec modération** et en toute connaissance de cause

Avez-vous observé que lorsque vous vous intéressez à un produit ... dans votre mail des offres ou des publicités apparaissent sur le même sujet. Bizarre !)

- **Les pièges : spam, de l'hameçonnage (phishing) et autres arnaques**

- **Vous pouvez restreindre** grâce à vos opérateurs (Orange, SFR, Bouygues etc...) les mails que vous classerez en « indésirables »
- **N'ouvrez jamais un mail** si vous n'avez pas identifié l'auteur. Classez le en « indésirable » et cliquez sur «laissez-moi vérifier » ou équivalent)
- **Réfléchissez** avant de publier du contenu
- **Utiliser la webcam avec discernement.** Toutes les images diffusées sur Internet peuvent être enregistrées et utilisées à mauvais escient. Certains utilisent le chantage pour obtenir ce qu'ils veulent. Par exemple, ils peuvent faire croire a un enfant mineur qu'ils ont pris la main sur son ordinateur, qu'ils vont détruire son disque dur, lui envoyer un virus, s'il refuse d'obéir à leurs ordres. De la même manière
- Il ne faut pas accepter que l'individu active sa webcam si on ne le connaît pas, car il peut diffuser des images de nature à choquer ou perturber le mineur.

5/ Pour les enfants et adolescents

- Placer l'ordinateur **dans un lieu commun à la famille (séjour, salon, etc...)** du moins lorsqu'il s'agit de jeunes enfants. Il faut **éviter que l'enfant se retrouve seul dans sa chambre face à son écran sans aucun contrôle parental**, ce qui équivaldrait à le laisser à la merci de n'importe quel prédateur.
- Lorsqu'il s'agit d'un adolescent, il faut lui fixer des limites en termes de durée d'utilisation et le contraindre par exemple à laisser la porte de sa chambre ouverte lorsqu'il surfe sur internet.
- Inciter les enfants à la prudence sur Internet, en leur demandant de **ne jamais donner d'informations personnelles les concernant (nom, adresse, numéro de téléphone, habitudes, etc...)** à des personnes qu'ils ne

connaissent paset qui ne sont pas parfaitement identifiés comme étant leurs amis, des membres de leur famille, ... Dialoguer depuis 6 mois avec quelqu'un qu'on n'a jamais rencontré, ne signifie pas qu'on le connaît. De la même manière, leur indiquer de ne jamais se rendre seul à un rendez-vous avec une personne rencontrée sur internet (se faire accompagner d'un adulte ou a minima d'un ami).

- **Mettre en place un logiciel de contrôle parental paramétrable en fonction des desiderata des parents.**

Paramétrer de la même façon le logiciel de conversation (Windows live messenger par exemple) en cochant une simple case qui permettra de donner ultérieurement accès aux conversations passées (au moins pour les jeunes enfants ou dans une phase de test avant d'accorder sa confiance). Vérifier également l'historique des sites consultés. Ne pas oublier qu'il n'y a pas que la **pédopornographie** mais également **les sites proposant des recettes de fabrication d'engins explosifs ou autres**, lesquels sont responsables de nombreux accidents tous les ans.

D'une manière générale, il faut **apprendre à l'enfant à se confier lorsqu'il est perturbé par quelque chose qu'il a vu sur Internet**, de sorte que le parent puisse voir avec lui de quoi il retourne. Il faut qu'il apprenne que rien n'est tabou et qu'il n'est pas responsable de ce qu'il a pu voir ou de ce qu'il a pu entendre sur internet. Surveillez tout changement de comportement (baisse de résultat scolaire, mal être, grande fatigue, ...) qui peuvent être les signes annonciateurs d'une emprise psychologique.

Enfin les parents se doivent de surveiller les téléchargements opérés par les mineurs (fichiers musicaux et vidéo) parce que

le responsable identifié dans le cadre de la procédure mise en place par Hadopi, sera le détenteur de l'abonnement Internet, donc les parents.

Sachez que :

Si vous constatez un comportement délictuel sur Internet vous pouvez le signaler à la brigade de gendarmerie la plus proche de chez vous qui orientera au besoin votre signalement vers un service spécialisé ou bien utiliser le lien suivant : <https://internet-signalement.gouv.fr> qui est une plateforme nationale mise à disposition de tous les Internautes pour aviser les autorités d'un comportement illicite constaté sur Internet.

Restez **vigilant** et gardez l'**esprit critique** !

La Provence 10 09 2015
VIGILANCE

Comparatif, chiffres des vols

et incivilités du 1er semestre 2013/2014

QUELQUES CHIFFRES OFFICIELS POUR SAINT-CANNAT QUI MERITENT REFLEXION

COMPARATIF 1er SEMESTRE 2013 / 2014

	Délinquance Générale	Cambriolages répartis :	Résidence Principale	Résidence Secondaire	Commerce	Autres Lieux	Vol à la Roulotte	Vol de Véhicule
2013	122	38	22	4	5	7	4	5
2014	136	60	51	3	0	6	22	7